

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 15 h 30, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance publique, dans la salle de réunion du Grand Lac située sur l'île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne). La réunion s'est tenue simultanément en présentiel et par visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Michel BARAT.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Présents :

- Représentants du Groupement Intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA) : M. Jean-Michel BARAT, M. Christian MARCHANDEAU (visioconférence) et M^{me} Lydie ZMUDA
- Représentants du Conseil Régional d'Ile-de-France : M^{me} Nathalie TORTRAT (visioconférence) et M. Paul MIGUEL (visioconférence)
- Représentant du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : M. Thierry CERRI (visioconférence)

L'ensemble constituant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : M^{me} Bouchra FENZAR-RIZKI, M^{me} Thi Hong Chau VAN et M^{me} Claudine THOMAS.

Assistaient également à la réunion pour l'administration du SMEAG :

- M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- M^{me} Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

Invité : M. Sébastien BOURDAIS, Chargé de mission à la Direction des Sports du Département de Seine-et-Marne (visioconférence)

Le quorum étant atteint, la séance a été officiellement ouverte.

M^{me} Lydie ZMUDA a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
2. Finances :
 - Actualisation des tarifs généraux 2026 : Cirque, Centre nautique, Camping international 3 étoiles
 - Budget – adoption de la décision modificative (DM) n° 2
3. Institutions et vie politique :
 - Modification du règlement intérieur général (article 9-2) et du règlement spécifique à la baignade aménagée (article 1 – Sécurité) de l'île de loisirs de Jablines-Annet
4. Questions diverses :
 - Présentation du bilan prévision de fréquentation de l'île de loisirs
 - Point d'information sur l'état d'avancement des projets délibérés le 27 novembre 2024 notamment :
 - . implantation d'une structure padel tennis
 - . création d'un village vacances
 - Subventions attribuées par la Région Ile-de-France
 - Compte-rendu de la réunion du 09/09/2025 relative au PLU de JABLINES

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Adopté à l'unanimité par les membres présents.

DÉLIBÉRATION n° 2025/11 – Finances – Actualisation de tarifs généraux 2026 : Cirque, Centre nautique, Camping international 3 étoiles

La saison 2025 arrive à son terme et les inscriptions pour la saison 2026 redémarrent. Quelques tarifs nécessitent des aménagements.

Au cours de la séance du 12 juin 2025, le Comité Syndical a voté les tarifs des activités pour la saison 2026.

Cirque – tarif groupe

Le tarif pour l'accueil des groupes au cirque a été proposé et voté à hauteur de 140 € par séance d'1h30 pour 10 jeunes et 10 € par jeune supplémentaire. Il convient de modifier ce tarif pour le positionner au même niveau que l'accrobranche, le royaume des enfants et le téléski nautique.

Proposition :

- . Cirque (vacances scolaires juillet et août uniquement) : **130 €** (au lieu de 140 €)
- Pour 10 personnes maximum avec encadrement (1h30)
- . Supplément par personne dans la limite de 12 personnes : **10 €** (inchangé)

Veillée cirque et boom dansante – Groupes en séjour (juillet)

Organisée les trois premiers jeudis de juillet pour les groupes en séjour, cette soirée accueille 200 enfants et comprend :

- un spectacle de cirque de 45 minutes,
- une boom dansante avec boissons et friandises pour tous les participants.

Tarif proposé : **6 €** (au lieu de 5 €)

Centre nautique – révision tarifaire et nouvelles offres

Certains tarifs du centre nautique peuvent être réétudiés afin d'apporter plus de cohérence et d'attractivité.

Location de matériel nautique :

La location d'une planche à voile avec dérive, d'un kayak 1 place et du stand up paddle (1 personne) peuvent se présenter avec une tarification similaire. Une cohérence est recherchée par rapport au tarif de la location du pédalo qui est de 10 € pour 30 min pour 2 personnes. En complément, des recommandations techniques sont à intégrer afin d'encadrer au mieux la pratique et d'assurer une utilisation adaptée du matériel.

- . Planche à voile avec dérive : **14 €/h** tout public ; **14 €/1h30** groupe (au lieu de 13 €)
- . Stand up paddle 1 personne (SUP) : **14 €/h** tout public ; **14 €/1h30** groupe (au lieu de 13 €)
- . Kayak 1 place : **14 €/h** tout public ; **14 €/ 1h30** groupe (au lieu de 12 €)

Mention technique à intégrer :

Le niveau III de la Fédération Française de Voile (FFV) est préconisé pour la location de planche à voile (avec ou sans dérive) et de catamaran type Dart 16.

Formule VIP

Certains adeptes réguliers du centre nautique prennent en charge la formule VERY INTENSIVE PRATIQUE (VIP) qui donne droit à l'entrée de l'île de loisirs pour la saison et une activité au choix entre paddle, planche à voile et catamaran dans la limite d'1 h en cas de forte affluence sinon 2 h. En 2025, nous avons 3 adhérents paddle, 5 en planche à voile et 0 en catamaran.

Le tarif VIP n'a pas été augmenté depuis 4 ans et il est proposé une révision.

- . VIP : **270 €** tout public (au lieu de 260 €)

Prêt de gilets de sauvetage

Le prêt de gilets de sauvetage, systématiquement proposé aux usagers pour garantir leur sécurité, n'était pas inscrit dans le tableau officiel des tarifs. Il est proposé de formaliser cette disposition :

- prêt de gilets de sauvetage : **gratuit** tout public et groupe
- Mention complémentaire à intégrer : inclus systématiquement avec toute activité nautique nécessitant un équipement de sécurité.

École de voile :

L'école de voile fonctionne le samedi après-midi. En 2025, nous comptabilisons 25 inscrits sur la période du printemps à l'automne. Le tarif proposé est sur 10 séances.

- . Cycle printemps/automne (10 séances) : **230 €** (au lieu de 220 €)

Nouvelles formules d'adhésion :

Afin de proposer une formule plus souple et adaptée aux pratiquants réguliers, deux nouvelles offres sont proposées pour la saison complète :

- . **Adhésion saison complète (sans carte VIP) : 380 €** tout public (en complément de 350 € pour 20 séances)
- . **Adhésion saison complète (avec carte VIP) : 500 €** tout public (au lieu de 350 € pour 20 séances + 270 € pour forfait location matériel nautique (VIP) = 620 €)

Camping international 3 étoiles – tarification évolutive

La tarification du camping est révisée pour plus de souplesse et d'attractivité, tout en offrant une logique promotionnelle structurée :

- . Location à la nuitée avec 2 nuitées minimum en pleine saison (au lieu d'un forfait à la semaine)
- . Tarification dégressive selon les semaines et les offres promotionnelles (10 %, 15 %, 20 %)

LE COMITÉ SYNDICAL,

***VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L5722-6,*

***VU** la délibération n° 2025-09 du 12 juin 2025 portant adoption des tarifs généraux pour la saison 2026.*

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster certains tarifs pour garantir la cohérence de l'offre et intégrer les évolutions de prestations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : Les tarifs modifiés pour la saison 2026, tels que présentés dans le tableau annexé, sont adoptés. Ils concernent :

- . le tarif groupe du cirque,
- . le tarif groupe des veillées « cirque et boom dansante »,
- . la location de matériel nautique (planche à voile avec dérive, stand up paddle, kayak une place),
- . l'intégration de la mention technique précisant que le niveau III FFV (Fédération Française de Voile) est préconisé pour la location de planche à voile (avec ou sans dérive) et de catamaran type Dart 16,
- . la révision du tarif de la formule VIP (Very Intensive Pratique),
- . la formalisation de la gratuité du prêt de gilets de sauvetage, incluant systématiquement cet équipement pour toute activité nautique nécessitant un dispositif de sécurité,
- . les formules d'adhésion à l'école de voile,
- . la nouvelle tarification du camping international 3 étoiles.

*Article 2 : Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du **1^{er} janvier 2026**.*

Article 3 : Le tableau des tarifs actualisés est annexé à la présente délibération et en constitue partie intégrante.

DÉLIBÉRATION n° 2025/12 – Finances – Décision modificative (DM) n° 2 au budget

Le budget primitif constitue une prévision des recettes et des dépenses à réaliser au cours de l'exercice. Il peut être ajusté à tout moment de l'année par des décisions modificatives, en fonction des évolutions et des besoins, dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Section de fonctionnement :

La saison 2025 a bénéficié de conditions météorologiques particulièrement favorables, entraînant une forte fréquentation de l'île de loisirs. Cette affluence a généré des recettes supplémentaires, estimées à **200 000,00 €**. Parallèlement, des ajustements sont nécessaires en dépenses afin de couvrir les besoins constatés sur certains postes notamment en matière de prestations de services et de rémunérations externes.

Ajustements proposés – Fonctionnement :

Imputation	Dépenses	Recettes
6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	+100 000,00 €	0,00 €
6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires – Divers	+100 000,00 €	0,00 €
Total 011 « Charges à caractère général »	+200 000,00 €	0,00 €
70388 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	+200 000,00 €
Total 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »	0,00 €	200 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	+200 000,00 €	+200 000,00 €

Section d'investissement :

Un déséquilibre a été constaté au sein des chapitres d'ordre. Des crédits initialement inscrits au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » pour un montant de **666 008,60 €** réparti entre les comptes 2313 et 2031 doivent être reclassés au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » sur les mêmes comptes.

Par ailleurs, lors de sa séance du 19 juin 2025, la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France a attribué au SMEAG de Jablines-Annet deux subventions d'investissement :

. **20 000,00 €** au titre du dispositif « *Programme d'investissement pour les îles de loisirs administrées par un syndicat mixte* », destinés à l'étude thermique du restaurant et de la salle du Grand Lac ;

. **79 955,00 €** au titre du dispositif « *Sécurité dans les îles de loisirs* » pour l'extension du système de vidéoprotection.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces projets, il est proposé l'ouverture de deux opérations budgétaires :

- Opération n° 251 : Diagnostic bâtiment restauration (20 000,00 €)
- Opération n° 252 : Extension du système de vidéoprotection (79 955,00 €)

Ajustements proposés – Investissement :

Imputation / Opération	Dépense	Recette
2313 « Constructions (en cours) »	-666 008,60 €	0,00 €
2031 « Frais d'études »		-666 008,60 €
Total 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »	-666 008,60 €	-666 008,60 €
2313 « Constructions (en cours) »	+666 008,60 €	0,00 €
2031 « Frais d'études »	0,00 €	+666 008,60 €
Total 041 « Opérations patrimoniales »	+666 008,60 €	+666 008,60 €
1312 / 251 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions / Diagnostic bâtiment restauration »	0,00 €	+20 000,00 €
1312 / 252 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions / Extension du système de vidéoprotection »	0,00 €	+79 955,00 €
Total 13 « Subvention d'investissement »	0,00 €	+99 955,00 €
2031 / 251 « Frais d'études / Diagnostic bâtiment restauration »	+20 000,00 €	0,00 €
Total 20 « Immobilisations incorporelles »	+20 000,00 €	0,00 €
21351 / 252 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics / Extension du système de vidéoprotection »	+79 955,00 €	0,00 €
Total 21 « Immobilisations corporelles »	+79 955,00 €	0,00 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-666 008,60 €	-666 008,60 €
	/+765 963,60 €	/+765 963,60 €

TOTAL GÉNÉRAL	299 955,00 €	299 955,00 €
----------------------	---------------------	---------------------

LE COMITÉ SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 19 juin 2025 ;

VU la délibération n°2025/08 du 02 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

VU la délibération n° 2025/10 du 12 juin 2025 approuvant la décision modificative n° 1 au budget ;

CONSIDÉRANT les recettes et charges supplémentaires constatées à la suite de la bonne saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster la section d'investissement du budget 2025 afin de tenir compte des réaffectations comptables et des subventions régionales nouvellement attribuées ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ouvrir deux opérations budgétaires pour permettre la mise en œuvre des projets financés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

✓ **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget 2025, telle que présentée et jointe en annexe à la présente délibération ;

✓ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation d'entreprises nécessaire, à signer les marchés ainsi que tous documents afférents à la réalisation des opérations.

DÉLIBÉRATION n° 2025/13 – Modification du règlement intérieur général (IX- Baignade article 9-2) et du règlement spécifique de la baignade aménagée (article 1 – Sécurité) de l'île de loisirs de Jablines-Annet

Contexte et objectifs

Le règlement intérieur général de l'île de loisirs, adopté par le Comité Syndical le 5 septembre 2017 et modifié le 27 février 2018, définit les conditions générales d'utilisation du site, notamment celles relatives à la baignade. Un règlement spécifique complète ce cadre pour les plages aménagées « nord » et « sud ».

Depuis la pose de clôtures autour des plages en 2020, l'accès aux zones de baignade est strictement délimité. Cependant, les dispositions actuellement en vigueur ne correspondent plus à l'usage. En effet, il est stipulé dans ces règlements que la baignade en dehors des horaires de surveillance, est autorisée « *aux risques et périls de l'utilisateur* ». Cette formulation n'est plus adaptée aux exigences de sécurité et aux aménagements réalisés. Elle engendre une confusion pour les usagers et les agents, et expose l'établissement à un risque juridique.

Cadre juridique

. Code général des collectivités territoriales (CGCT) - article L2215-1 : compétence du représentant de l'État pour les mesures de sécurité sur les sites relevant de plusieurs communes.

. Code du sport - article L322-7 : obligation de surveillance constante des baignades d'accès payant par du personnel qualifié pendant les heures d'ouverture.

Présentation des modifications proposées

1. Règlement intérieur général – article 9-2

Formulation actuelle	Nouvelle rédaction proposée
« La baignade est aménagée et surveillée de manière constante pendant les heures d'ouverture payante par du personnel qualifié de la Base (article 4-1). Les jours d'ouverture et horaires sont définis tous les ans et indiqués dans le P.O.S.S. (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours). En dehors des horaires d'ouverture, la baignade est autorisée aux risques et périls de l'usager. »	« La baignade est aménagée et surveillée de manière constante pendant les heures d'ouverture payante par du personnel qualifié de l'île de loisirs (article 4-1). Les jours d'ouverture et horaires sont définis tous les ans et indiqués dans le P.O.S.S. (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours). La baignade est strictement interdite en dehors des zones surveillées et matérialisées. Un règlement spécifique détaille les conditions d'accès à la baignade. »

2. Règlement spécifique de la baignade aménagée – article 1 « sécurité »

Formulation actuelle	Nouvelle rédaction proposée
« En dehors de l'accès payant, la baignade est libre, aux risques et périls de l'usager et uniquement dans les zones de baignade balisées. »	« En dehors des horaires et zones de surveillance définis dans le POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours), la baignade est strictement interdite. »

Conclusion

Ces modifications permettent :

- d'harmoniser les dispositions réglementaires relatives à la baignade,
- de clarifier les règles pour les usagers et les agents,
- de sécuriser juridiquement l'établissement, en tenant compte des aménagements réalisés et des modalités d'organisation de la surveillance,
- et feront l'objet d'une transmission à la Préfecture de Seine-et-Marne en vue de l'établissement de l'arrêté préfectoral correspondant.

LE COMITÉ SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L2215-1 ;

VU le code du sport notamment son article L322-7 ;

VU la délibération n° 2018/13 du 27 février 2018 modifiant le règlement intérieur général et le règlement spécifique de la baignade aménagée ;

VU les aménagements réalisés sur le site notamment la pose de clôtures autour des plages en 2020 ;

CONSIDÉRANT que les dispositions actuelles des deux règlements permettent encore la baignade en dehors des horaires et des zones surveillées, « aux risques et périls de l'usager » ;

CONSIDÉRANT que cette formulation est devenue inadaptée au regard des aménagements réalisés depuis 2020, et ne répond plus aux exigences de sécurité applicables ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'harmoniser les règles encadrant la baignade afin d'assurer une application claire, sécurisée et juridiquement conforme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la modification de l'article 9-2 du règlement intérieur général de l'île de loisirs de Jablines-Annet, dont la nouvelle rédaction est la suivante :
« La baignade est aménagée et surveillée de manière constante pendant les heures d'ouverture payante par du personnel qualifié de l'île de loisirs (article 4-1). Les jours d'ouverture et horaires sont définis tous les ans et indiqués dans le P.O.S.S. (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours). La baignade est strictement interdite en dehors des zones surveillées et matérialisées. Un règlement spécifique détaille les conditions d'accès à la baignade. » ;
- **APPROUVE** la modification de l'article 1 "Sécurité" du règlement spécifique de la baignade aménagée, dont la nouvelle rédaction est la suivante :

« En dehors des horaires et zones de surveillance définis dans le POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours), la baignade est strictement interdite. » ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- **CHARGE** le Président de transmettre les règlements modifiés à la Préfecture de Seine-et-Marne en vue de l'établissement de l'arrêté préfectoral correspondant.

Questions diverses

Présentation du bilan prévisionnel de fréquentation de l'île de loisirs

Le directeur présente les chiffres de la saison 2025, marquée par un record historique de fréquentation avec 235 000 entrées, dépassant le précédent pic de 2003 (217 000). Un excédent de 200 000 € est attendu, bien que tempéré par des charges élevées. Les tarifs d'entrées n'ayant pas été révisés depuis 2022, une augmentation pourrait être envisagée pour 2026. Le mois de juin s'est distingué par une fréquentation exceptionnelle (plus de 60 000 entrées), équivalente à un mois d'été classique.

Le camping a également connu une excellente saison, avec un excédent proche de 200 000 €, porté par le retour du tourisme international et une météo favorable.

Centre équestre

Le résultat de janvier à août affiche un déficit de 170 000 €. Des erreurs de gestion ont été identifiées. Le président annonce que le contrat du directeur, arrivant à échéance en juin, ne sera pas renouvelé. Il précise que cette décision ne remet pas en cause la probité du directeur, mais répond à une inadéquation entre l'image du centre et celle attendue pour une île de loisirs.

Téléski nautique

Malgré une bonne saison, la concurrence accrue en Ile-de-France (7 à 8 structures contre 2 à 3 auparavant) entraîne une dispersion des adhérents. Un déficit de 15 000 € est anticipé. Le président souligne la nécessité d'une surveillance renforcée de l'équipement.

Autres secteurs

- Activités groupes : 3 000 groupes vendus (poney, tir à l'arc, VTT, mini-golf, etc.), en légère baisse,
- Camping groupes : 9 108 nuitées contre 9 400 en 2024, soit un recul modéré,
- Locations de salles : baisse en volume compensée par une hausse tarifaire en 2024.

Prime exceptionnelle aux agents

Le directeur relaie une demande des agents concernant une prime de fin d'année. Il propose une enveloppe de 20 000 €, répartie entre les 39 agents, au prorata du temps de travail. Le président soutient cette initiative et propose de porter l'enveloppe à 30 000 €, afin de garantir une moyenne de 400 à 500 € nets par agent. La mesure est validée à l'unanimité par les élus présents.

Proposition dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le directeur propose d'affecter la moitié du résultat 2025 en provision pour risques, et l'autre moitié en investissement. Les priorités identifiées sont :

- Acquisition d'une tondeuse professionnelle pour le camping (15 000 €)
- Remplacement de pédalos et paddles (4 000 à 5 000 €)
- Renouvellement de matériel divers estimé à plus de 100 000 €

Le président confirme que la prime exceptionnelle ne compromet pas la capacité d'investissement.

Reconnaissance institutionnelle

Le président partage un échange avec M. Patrick KARAM, vice-président du Conseil régional, qui a salué la qualité de l'île de loisirs de Jablines, qualifiée de référence régionale. Le président souligne à son tour l'investissement des équipes et le bon état d'esprit sur le site.

Point d'information – État d'avancement des projets

Le directeur rappelle les projets envisagés : un terrain de padel couvert, l'extension du camping, la création d'un village vacances et le déplacement de la maison du Père Noël. Ces projets sont

situés sur le territoire de JABLINES, dont le plan local d'urbanisme (PLU) est en cours de révision. Actuellement, le projet de PLU limite les extensions à 30 % des zones déjà urbanisées, ce qui bloque les développements souhaités.

Il souligne que, sans possibilité d'extension, l'optimisation des activités existantes ne suffira pas à compenser l'augmentation des charges. Les recettes actuelles absorbent à peine l'inflation, et les hausses tarifaires restent limitées. À court terme, il faudra envisager soit une augmentation des tarifs, soit un soutien accru des partenaires financiers (Département de Seine-et-Marne, Groupement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet).

Le président, également maire de JABLINES, indique que le projet de PLU a reçu un avis défavorable de la Préfecture, concernant la zone identifiée comme île de loisirs, en raison notamment de son classement en site Natura 2000. La commune souhaitait y attribuer un hectare de développement, mais cela a été refusé. Le PLU a donc été retiré pour être retravaillé, avec pour exigence un développement sans artificialisation des sols. Il devra aussi être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Marne et Gondoire, attendu d'ici deux ans, ce qui pourrait entraîner une période sans délivrance de permis de construire.

Le président évoque également un projet de 14 logements actuellement bloqué sur sa commune, et précise que ses successeurs devront probablement revoir le PLU une fois le SCOT adopté.

Concernant ANNET-SUR-MARNE, M. Christian MARCHANDEAU précise que le PLU a été approuvé le 6 mars 2025. Il reste opposable, avec des marges de développement modestes mais utiles. Il rappelle que la zone N, ainsi que la réglementation applicable à l'île de loisirs, autorisent les constructions nécessaires aux services publics ou présentant un intérêt collectif.

Mme Nathalie TORTRAT souligne que certaines installations (jeux démontables, antennes relais) ne sont pas considérées comme des constructions et peuvent être autorisées par simple déclaration préalable (DP). Le président nuance cette position en évoquant l'artificialisation induite, mais Mme TORTRAT insiste sur le caractère temporaire et non permanent de ces structures.

Le directeur illustre les difficultés d'interprétation du PLU avec le projet de transformation de 4 à 5 courts de tennis en padel tennis couvert, avec une petite extension pour un club house et des vestiaires. Ce projet a été refusé mais pourrait être reconsidéré dans le cadre d'une extension limitée à 30 % sur l'un des courts existants. Il rappelle que l'île de loisirs est classée Natura 2000 depuis 2002, avec une réglementation renforcée depuis 2008. Le classement en zone N (naturelle) empêche tout développement d'activité commerciale, ce qui est problématique pour une structure comme l'île de loisirs. Une réflexion est engagée sur la possibilité d'un recours juridique au niveau européen afin de réserver un tiers du site aux activités commerciales, tout en maintenant les deux autres tiers sous protection environnementale.

Le président conclut en indiquant que le PLU sera repris, avec une échéance visée pour octobre/novembre 2026. Le directeur ajoute que tant que le SCOT et le schéma directeur de la région Ile-de-France environnemental (SDRIF-E) ne seront pas alignés, tous les projets resteront bloqués. Il souligne que certaines îles de loisirs bénéficient d'exceptions malgré leur classement en zone naturelle, ce qui pourrait inspirer une stratégie locale.

Anticipation du vote du budget 2026 – Année électorale

Le directeur propose d'anticiper le vote du budget 2026 en raison des élections municipales prévues en mars. Les membres du Comité Syndical se déclarent favorables.

M. Christian MARCHANDEAU interroge sur la possibilité de dissocier le vote du compte financier unique (CFU) de celui du budget. Il est confirmé que le vote du CFU peut être voté lors d'une séance distincte, postérieure au budget. Le même calendrier sera proposé au GIJA.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 35.

Fait à JABLINES, le 30 septembre 2025

Le Président,
Jean-Michel BARAT
Syndicat Mixte d'Études
d'Aménagement et de Gestion
de la Base de Plein Air et de
Loisirs de Jablines/Annet
77450 JABLINES
Tél. : 01 60 26 04 31 - Fax : 01 60 26 52 40

Désignation	Tout public*	Groupe **	Observation
ENTRÉES À L'ILE DE LOISIRS EN SAISON			
Plein tarif (à partir de 12 ans)	8 €	5 €	Augmentation de 1 € appliquée depuis 2022 sur les tarifs "tout public"
Enfant (de 3 à 11 ans)	5 €	5 €	Tarif groupe accessible sans minimum requis pour les accueils de loisirs et les scolaires
Enfant (moins de 3 ans)	Gratuit	5 €	
Demandeur d'emploi / Étudiant	5 €		Réductions accordées uniquement sur présentation de justificatifs : carte de demandeur d'emploi, carte famille nombreuse, carte d'invalidité (taux d'incapacité d'au moins 80 %)
Famille nombreuse (sur présentation de la carte)	5 €		
Personne en situation de handicap (à partir de 12 ans)	5 €		
Enfant en situation de handicap (moins de 12 ans)	Gratuit		
Accompagnateur adulte d'une personne en situation de handicap	5 €		
Accrobranche (réservation à partir de 4 ans)	5 €		
Royaume des Enfants - réservation anniversaire	Gratuit		Dès 2024 : selon convention, le Royaume des Enfants reverse au SMEAG 2 € HT/enfant
Hors-saison, journée exceptionnelle	5 €		
En saison - météo très défavorable	Gratuit		
Forfait 10 entrées (à partir de 12 ans)	65 €		Mis en place depuis 2023
Forfait 10 entrées (moins de 12 ans)	35 €		
Saison (à partir de 12 ans)	90 €		Abonnement saisonnier sous forme de carte dématérialisée
Saison (moins de 12 ans)	50 €		
Accompagnateur de groupe	Gratuit		
TARIFS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS À L'ILE DE LOISIRS			
Timbre pour carte d'accès (habitants des communes du Groupement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet -GIJA)	12 €		Le GIJA prend en charge la totalité du prix du timbre pour les résidents des communes concernées (selon convention)
Parking manifestations conventionnées	5 €	5 €	
Spécial clubs de plongée	7 €		Par personne, encadrement inclus - par séance, limitée à 15 personnes maximum
Spécial pêche (valide 1 an)	35 €		Carte nominative donnant accès à la pêche sur les plans d'eau autorisés. Entrée à l'île non incluse en saison
Spécial pêche (1 an) + Pass Saison (à partir de 12 ans)	95 €		
Spécial pêche (1 an) + Pass Saison (moins de 12 ans)	55 €		
Spécial pêche à la journée	4 €		Pass journalier pour la pêche sur les plans d'eau autorisés. Entrée à l'île non incluse en saison
Adhérent d'associations conventionnées	5 €		Sur présentation de la licence annuelle
Manifestation exceptionnelle - entrée (par personne)	3 €		
Manifestation exceptionnelle - participation à l'événement (par personne)	10 €		
Observation ornithologique - parcelles clôturées NATURA 2000 "Katchoura" (ZA n° 7, 56 650 m²) et "La ferme brûlée" (AB n° 2, 460 845 m²)	1 000 € / heure		Toute heure commencée est dûe

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

VTT EN SAISON	Tout public	Groupe	Observation		
1 heure	8 €		Conditions de location : . Une pièce d'identité doit être déposée pour chaque vélo loué. Elle sera restituée à la fin de la location, sous réserve que le vélo soit rendu en bon état. . En cas de dommage, les frais de réparation ou de remplacement seront facturés selon la grille suivante : dérailleur arrière (20 €), dérailleur avant (15 €), roue / jante (50 €), axe de roue (10 €), poignée (5 €), poignée tournante (15 €), levier de frein (15 €), étrier de frein (15 €), pneu (usure normale)(20 €), pédalier (25 €), paire de pédales (10 €), selle (15 €).		
2 heures	13 €				
1/2 journée (13 h -18 h)	18 €				
Journée (10 h -18 h)	25 €				
2 jours	35 €				
3 jours	45 €				
4 jours	55 €				
DISC-GOLF					
Location de disque : 1 putter ou 1 driver	5 €	3 €	Un dépôt d'une pièce d'identité est exigé pour chaque disque loué. Elle sera restituée si le disque est rendu en bon état.		
Vente de disque : 1 putter ou 1 driver	10 €	10 €			
COURSE D'ORIENTATION					
Carte de course d'orientation à l'unité	1 €				
Carte de course d'orientation dès 20 mêmes unités	0,80 €				
Pack course d'orientation				40 €	Inclus 3 x 12 cartes + 1 carte mère
Pack course d'orientation				53 €	Inclus 4 x 12 cartes + 1 carte mère
Pack course d'orientation cartes vierges				30 €	Inclus 20 cartes + 1 carte mère
Carte supplémentaire				1,50 €	
TENNIS / TENNIS DE TABLE					
Location d'1 raquette tennis ou 2 raquettes tennis de table (1 heure pour les particuliers et 1 h 30 pour les groupes)	5 €	3 €			
MINI-GOLF EN SAISON					
À partir de 12 ans	5 €	3 €	Tarif groupes valable uniquement en semaine (hors week-ends et jours fériés) Dès 2023		
Moins de 12 ans	3 €	3 €			

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

CENTRE NAUTIQUE	Tout public	Groupe	Observation
Parcage planche à voile :			
du 01/01 au 31/12	250 €		Parcage au centre nautique et au port 1 laissez-passer nominatif par parcage Tarifs applicables en complément d'un contrat saisonnier ou lors d'une arrivée en cours d'année (pas de contrat mensuel)
du 01/01 au 31/12 à compter du 2 ^{ème} gréement pour club sportif et comité d'entreprise uniquement	195 €		
du 01/04 au 31/10	170 €		
du 01/07 au 31/12	185 €		
du 01/08 au 31/12	175 €		
du 01/09 au 31/12	125 €		
du 01/10 au 31/12	110 €		
Avril / Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre / Octobre (par mois)	60 €		
Janvier / Février / Mars / Novembre / Décembre (par mois)	40 €		
Casier simple du 01/01 au 31/12	150 €		
Remorque parcage du 01/01 au 31/12	55 €		
Parcage voile :			
du 01/01 au 31/12	325 €		2 laissez-passer dont 1 nominatif par parcage Tarifs applicables en complément d'un contrat saisonnier ou lors d'une arrivée en cours d'année (pas de contrat mensuel)
du 01/01 au 31/12 à compter du 2 ^{ème} gréement pour club sportif et comité d'entreprise uniquement	265 €		
du 01/04 au 31/10	220 €		
du 01/07 au 31/12	205 €		
du 01/08 au 31/12	195 €		
du 01/09 au 31/12	150 €		
du 01/10 au 31/12	125 €		
Avril / Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre / Octobre (par mois)	75 €		
Janvier / Février / Mars / Novembre / Décembre (par mois)	55 €		
Frais supplémentaires relatifs au contrat de parcage :			
1 ^{ère} relance pour non-signature (en lettre simple)	15 €		Si occupation de l'emplacement constaté
2 ^{ème} relance pour non-signature (en lettre recommandée avec AR)	25 €		
Pas de signature de contrat au plus tard le 31/03 de l'année	75 €		
LOCATIONS CONVENTIONNÉES D'EMPLACEMENTS OU BUNGALOWS AU PORT			
CLJ LES BOSQUETS (par mois)	280 €		Laissez-passer gratuit ou selon convention
AEROPORTS DE PARIS (par mois)	105 €		
CNG.I.J.A. (par an)	270 €		
Cable Crew	900 €		

TARIFICATION ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET 2026

CENTRE NAUTIQUE (suite)	Tout public	Groupe	Observation
Location :			
Planche à voile <u>avec</u> dérive*	14 € / h	14 € / 1 h 30	Pièce d'identité et chèque de caution de 230 € exigés pour les locations de planche à voile et catamaran. Tarif promotionnel le samedi et dimanche de 10 h à 12 h avec -50 % sur toutes les activités nautiques : gratuité d'une heure de location pour la location de 2 produits identiques. Dès 2023 *Le niveau III de la Fédération Française de Voile (FFV) est préconisé pour la location de planche à voile (avec ou sans dérive) et de catamaran type Dart 16.
Planche à voile <u>sans</u> dérive*	20 € / h	20 € / 1 h 30	
Stand-up Paddle (SUP)	14 € / h	14 € / 1 h 30	
Kayak 1 place	14 € / h	14 € / 1 h 30	
Kayak biplace	18 € / h	18 € / 1 h 30	
Catamaran Dart 16*	30 € / h	30 € / 1 h 30	
Forfait location matériel nautique (VIP)	270 €		Cette carte nominative est valable pour toute personne majeure (entrée Ile incluse), pour l'année civile en cours et pour toute location tout type de matériel durant les heures d'ouverture de location. Selon disponibilité et fréquentation, la location de matériel pourra être limitée à 1 heure.
Prêt de gilets de sauvetage	Gratuit	Gratuit	Inclus systématiquement avec toute activité nautique nécessitant un équipement de sécurité
Licence FF Voile :			
adulte (+18 ans)	68 €		
jeune (-18 ans)	32 €		
temporaire 4 jours	34 €		
Cours et stage :			
Cours de planche à voile / catamaran (2 heures)	80 €		
Cours particulier WINDFOIL			
(séance de 1 heure)	50 €		
(séance de 2 heures)	80 €		
Stage de planche à voile (une semaine de 5 jours)	230 €		
Stage embarcation habitable			
(une semaine de 5 jours)	450 €		
(3 jours)	230 €		
Ecole de Voile du samedi (de 14 h à 17 h) :			
Adhésion école de voile saison complète (sans carte VIP)	380 €		Cette formule donne accès à l'ensemble des séances de l'école de voile sur toute la saison, sans limitation au forfait de 20 séances.
Adhésion école de voile saison complète (avec carte VIP)	500 €		Cette formule inclut l'accès à toutes les séances de l'école de voile sur toute la saison, ainsi que le forfait VIP (location illimitée de matériel nautique selon disponibilité).
de Mars à Juin : 10 séances	230 €		En catamaran ou planche à voile (sauf vacances scolaires et période hivernale) avec un encadrement assuré par des moniteurs diplômés; entrée Ile incluse pour accéder aux cours; certificat médical, test de natation de 50 m nage libre et autorisation parentale pour les mineurs exigés.
de Mars à Novembre : 20 séances	350 €		
de Septembre à Novembre : 10 séances	230 €		
Carte de 5 leçons (validité pour l'année en cours)	150 €		
Stages de planche à voile	150 €		
Initiation croisière	125 €		
Test d'aisance aquatique :			
* Groupe de 10 personnes	100 €		
* Par personne	12 €		
PÉDALOS EN SAISON			
4 places (1/2 heure)	20 €	18 €	Tarifs groupes applicables uniquement aux accueils de loisirs en semaine (hors week-ends et jours fériés), à partir de 2023.
2 places (1/2 heure)	10 €	9 €	

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

TÉLÉSKI NAUTIQUE	Tout public	Groupe	Observation
<u>Forfait haute saison</u> (du 1^{er} juin au 30 septembre)			
(séance de 1 heure)	16 €		
(séance de 2 heures)	27 €		
1/2 journée	35 €		
Journée	39 €		Uniquement les week-ends
<u>Forfait basse saison</u> (du 1^{er} octobre au 31 mai)			
(séance de 1 heure)	21 €		
(séance de 2 heures)	31 €		
1/2 journée	38 €		
Journée	43 €		
Pass Saison "Adulte"	610 €		Carte nominative avec photo d'identité requise (entrée incluse) donnant droit à une entrée gratuite pour un accompagnateur à partir de 2024.
Pass Saison "Jeune" (moins de 18 ans)	365 €		
Pass Été Indien "Adulte"	300 €		Carte nominative avec photo d'identité requise (entrée incluse) du 01/08 à la fermeture, donnant droit à une entrée offerte pour un accompagnateur à partir de 2024
Pass Été Indien "Jeune" (moins de 18 ans)	190 €		
<u>Location wakeboard ou wake-skate</u>			
(séance de 1 heure)	8 €		Caution de 300 € par équipement. Elle est restituée uniquement si le matériel est rendu en bon état, après vérification effectuée par le personnel du téléski.
(séance de 2 heures)	12 €		
Location pack modules incluant le casque et le wake (2 heures)	16 €		
<u>Cours particulier</u>			
(séance de 1 heure)	50 €		
(séance de 2 heures)	80 €		

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

SÉJOURS par nuitée	Tout public	Groupe	Observation
En dortoir (chambres de 2 à 5 lits avec sanitaires collectifs) :			– Kit de linge fourni (draps inclus) – Serviette de toilette non fournie (à prévoir par l'usager) – En cas de perte de clé : facturation de 7,50 € – Taxe de séjour : 0,55 € par nuit et par personne majeure (applicable à tous les publics, y compris les groupes)
Chambre de 2 lits	40 €	30 €	
Chambre de 4 lits	65 €	60 €	
Par chambre "Confort" (2 lits avec sanitaires privés)	55 €	35 €	
Suppléments :			
Draps plats, draps housses changés durant le séjour	3,50 €	3,50 €	
Couette polaire changée durant le séjour	5 €	5 €	
En camping groupes :			Location possible du 1 ^{er} mai au 30 septembre Linge de lit non fourni Eau et électricité incluses
sous toile 8 places - tente TRIGANO (1 nuit)		115 €	
Fourniture de matériel (non incluse)		11 €	
Tente tipi 8 places (1 nuit)		90 €	
Tentes fournies (sous réserve de participation à une activité sportive minimum par jour)		13 €	
Roulotte 4 lits (1 nuit)		64 €	Location possible du 1 ^{er} avril au 03 novembre Linge de lit non fourni Eau et électricité incluses
Aide aux communes du G.I.J.A. organisatrices d'accueils de loisirs sur l'île de Loisirs :			Accueil de loisirs basé sur un séjour maximal de 5 jours / 4 nuits pour 12 personnes en camping de groupe, matériel non fourni, électricité incluse avec 5 séances d'activités sportives maximum.
Nuit par personne en camping groupes		10 €	
Séance d'activité		de 110 € à 120 €	
A la charge de la commune organisatrice du G.I.J.A. par accueil		50%	
Prise en charge du G.I.J.A. par accueil		50%	

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

ACTIVITÉS SPORTIVES & VEILLÉES	Tout public	Groupe	Observation
Activités nautiques : Catamaran (pour 12 personnes maximum <u>avec</u> encadrement 1 h 30) Kayak (pour 12 personnes maximum <u>avec</u> encadrement 1 h 30) Paddle (pour 10 personnes maximum <u>avec</u> encadrement 1 h 30) Sprinto (pour 1 à 4 personnes maximum <u>avec</u> encadrement 1 h 30)		120 €	<p>Entrée gratuite (dans la limite de l'effectif autorisé). Entrées payantes en sus, au tarif en vigueur, à la date de l'établissement du devis, par personne supplémentaire (activité non incluse) en cas de dépassement de l'effectif autorisé. A présenter obligatoirement pour les activités nautiques : 1 brevet de natation attestant l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 mètres pour les moins de 16 ans ou 1 brevet de natation attestant de l'aptitude à plonger et à nager au moins 50 mètres pour les plus de 16 ans ou 1 test départemental d'aptitude aux activités scolaires en milieu aquatique s'il s'agit de groupes scolaires du cycle primaire.</p> <p>Supplément par personne : 10€ à ajouter au tarif de la séance initiale, maximum 12 personnes pour les activités : cirque, tir à l'arc, équitation, toutes les activités nautiques et le VTT</p>
Téléski nautique : séance de 1 h l'après-midi pour 10 personnes maximum <u>sans</u> encadrement (en semaine uniquement, 10 ans, prêt de combinaisons, gilets et skis inclus)		130 €	
Supplément par personne dans la limite de 15 personnes (1 h le matin)		10 €	
Autres activités : Equitation : Pour 10 personnes maximum <u>avec</u> encadrement (1h30)		140 €	
Supplément par personne dans la limite de 12 personnes		10 €	
Tir à l'arc : Pour 10 personnes maximum <u>avec</u> encadrement (1h30)		120 €	
Supplément par personne dans la limite de 12 personnes		10 €	
Cours individuel (1 heure) en juillet et août, sur réservation payable à l'avance	8 €		
Accrobranche : Pour 10 personnes maximum <u>sans</u> encadrement (1h30) (à partir de 3 ans, accessible PMR)		130 €	
Supplément par personne dans la limite de 15 personnes		10 €	
VTT / VTC : Pour 10 personnes maximum <u>sans</u> encadrement (1h30)		120 €	
Supplément par personne dans la limite de 12 personnes		10 €	
Cirque (vacances scolaires juillet et août uniquement) : Pour 10 personnes maximum avec encadrement (1h30)		130 €	
Supplément par personne dans la limite de 12 personnes		10 €	
Royaume des enfants (enfants de 3 à 8 ans) : Pour 10 personnes maximum avec encadrement (1h30)		130 €	Partenariat 40% SMEAG / 60% Royaume des enfants
Supplément par personne dans la limite de 15 personnes		10 €	
Veillée cirque et boom dansante - groupes en séjour (juillet)		6 € / personne	<p>Soirée organisée les trois premiers jeudis soirs de juillet (pendant les congés scolaires)</p> <p>Contenu : spectacle de cirque + boom dansante avec boissons et friandises</p>

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

ACTIVITÉS SPORTIVES SPÉCIAL CYCLE SCOLAIRE	Tout public	Groupe	Observation
Modules "Doublé sport"		Groupe scolaire du cycle secondaire exclusivement*	*encadrée par l'enseignant
DOUBLÉ SPORT 1 (24 personnes maxi) 1 séance CATAMARAN encadrée + 1 séance KAYAK en autogestion*		170 €	
DOUBLÉ SPORT 2 (24 personnes maxi) 1 séance CATAMARAN encadrée + 1 séance TENNIS en autogestion*		170 €	
DOUBLÉ SPORT 3 (24 personnes maxi) 1 séance TIR A L'ARC encadrée + 1 séance TENNIS en autogestion*		170 €	
DOUBLÉ SPORT 4 (22 personnes maxi) 1 séance PADDLE encadrée + 1 séance KAYAK en autogestion*		170 €	
A la carte avec encadrement : Catamaran Paddle/Kayak Tir à l'arc avec ou sans encadrement : VTT		Tout groupe scolaire : Prix par séance de 1 à 9 séances 110 €	
		de 10 à 19 séances 100 €	
		20 séances et plus 90 €	
		Supplément par élève dans la limite de 12 personnes	10 €
Equitation		de 1 à 9 séances 140 €	
		de 10 à 19 séances 130 €	
		20 séances et plus 120 €	
Comité Départemental de Voile 93		85 €	
Aide à l'accueil en activités sportives des groupes scolaires du premier degré des communes du G.I.J.A. sur l'île de Loisirs	Selon convention		

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

LOCATION DE SALLES	Tout public	Groupe	Observation
Chalet du Grand Lac (130 personnes assises et 150 debout)	<i>Semaine (du lundi au dimanche)</i>		Caution de 1 500 € à verser à l'arrivée, restituée à la fin de la location sous réserve d'un état des lieux conforme. Tout dégât constaté au-delà de ce montant sera facturé à hauteur du coût réel de la réparation.
* 1/2 journée (9h-13h ou 13h-17h)		400 €	
* 1 journée du lundi au jeudi (9h-17h)	800 €	700 €	
* par journée supplémentaire	500 €	300 €	
Forfait semaine (lundi 14 h au vendredi 11 h) accueils de loisirs - scolaires - associations		1 500 €	
Forfait week-end (vendredi 17 h au dimanche 17h)	2000 €		
Forfait ménage	150 €		
Salle du Grand Lac (65 personnes maxi)	<i>Semaine (du lundi au dimanche)</i>		Caution de 1 000 € à verser à l'arrivée, restituée à la fin de la location sous réserve d'un état des lieux conforme. Tout dégât constaté au-delà de ce montant sera facturé à hauteur du coût réel de la réparation. Grande terrasse accessible aux clients qui bénéficient du traiteur de la Base
* 1/2 journée (9h-13h ou 13h-17h)		300 €	
* 1 journée (10h-17h)	600 €	500 €	
* par journée supplémentaire	400 €	300 €	
Forfait semaine (lundi 14 h au vendredi 11 h) accueils de loisirs - scolaires - associations		1 200 €	
Forfait week-end (vendredi 17h au dimanche 17h)	1300 €	1 100 €	
Forfait ménage	120 €		
Salle du Téléski (40 personnes maxi)	<i>Semaine (du lundi au dimanche)</i>		Caution de 500 € à verser à l'arrivée, restituée à la fin de la location sous réserve d'un état des lieux conforme. Occupation de la terrasse hors saison : sans horaire Location de mi-octobre à mi-avril uniquement
* 1/2 journée (9h-13h ou 13h-17h)	200 €	200 €	
* 1 journée (10h-17h)	400 €	350 €	
* par journée supplémentaire	250 €	200 €	
Forfait semaine (lundi 14 h au vendredi 11 h) accueils de loisirs - scolaires - associations		650 €	
Forfait week-end (du samedi 10 h au dimanche 16 h) hors saison de mi-octobre au 31 mars	650 €		
Supplément : prise en charge d'une salle la veille au soir (17 h au plus tôt)	100 €	100 €	
Forfait ménage	100 €		
Salle des séjours (30 personnes maximum)	<i>Individuel et entreprise</i>	<i>Groupe</i>	. Caution : 300 € (applicable aux particuliers et entreprises). Tout dégât constaté au-delà de ce montant sera facturé à hauteur du coût réel de la réparation. . Utilisation prioritaire : Réservée en priorité aux groupes de jeunes en séjour. . Ouverture à d'autres publics : Location possible aux particuliers et entreprises uniquement en cas de non-occupation par les groupes. . Affectation de la salle : Nouvelle salle dédiée notamment à l'accueil des jeunes hébergés.
	<i>Location possible uniquement en l'absence de groupe(s)</i>	<i>du lundi au dimanche</i>	
<i>par jour (de 9 h à 17 h)</i>	200 €	80 €	
Forfait ménage	50 €		

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

LOCATION DE SALLES (suite)	Tout public		Groupe		Observation
Patio (200 personnes) Avec cuisine - Journée - Soirée (de 10h le jour J à 17h le lendemain) Sans cuisine - Journée - Soirée (de 10h le jour J à 17h le lendemain)	Sur devis en fonction des prestations				
Location du Patio (selon convention) :					Dans le cadre des compétitions uniquement
PCP DISC-GOLF Week-end	200 €				
PCP DISC-GOLF Journée	130 €				
Locations chapiteaux (uniquement pour les événements et partenaires IDL)	<i>1 j/semaine</i>		<i>1 j suppl.</i>	<i>weekend</i>	Montage inclus uniquement pour le grand chapiteau de 360 m ²
18 x 24 (360m ² - 150 places tables assises / 300 places debout-assis spectacle)	700 €		300 €	1 300 €	Forfait montage pour les petits chapiteaux : 170€
8 x 13 (104m ² - 30 places tables assises / 100 places debout-assis spectacle)	200 €		150 €	700 €	Cautions - chapiteau 360 m ² : 3 000 € / chapiteaux 60 m ² et 104 m ² : 980 €
5 x 12 (60m ² - 30 places tables assises / 60 places debout-assis spectacle)	150 €		100 €	500 €	Accès chapiteaux la veille à 17h : 120 €
Mise à disposition de matériel	Selon devis				
Mise à disposition de personnel					
Mise à disposition d'espace					
STAGES MULTISPORTS ET NAUTIQUES sans hébergement	Tout public		Groupe		Observation
Stages multisports et nautiques (par enfant) :					Aventure Island
1 ^{er} enfant	250 €				Dès 2023 Sur la base d'un stage de 5 jours. Prorata si stage plus court ou plus long. Aide aux enfants habitant dans les communes du G.I.J.A. pour leur accueil aux stages organisés par l'Ile de Loisirs
2 ^{ème} enfant	205 €				
A partir du 3 ^{ème} enfant	155 €				
Prise en charge du G.I.J.A. par stage et par enfant	35 €				
Prorata selon la durée du stage	7 €				
CLUB AVENTURE					Tous les mercredis de mi-septembre à mi-juin de 14h à 17h (hors vacances scolaires)
Par enfant de 8 à 15 ans	sept-25	sept-26			
Par cycle de 6 ou 7 séances	90 €	90 €			
Pour l'année (de septembre à juin)	275 €	275 €			
MANIFESTATIONS					
Raid des 12 Lacs (par équipe de 2)	80 €				
Mini-raid (par équipe de 2)	48 €				
Animation préparation Raid :					
Par personne (inclus C.O. et C.O. en canoë de nuit)	13 €				
Animation course d'orientation :					
Par personne	6 €				
Par personne supplémentaire d'une même famille	4 €				

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

MANIFESTATIONS (suite)	Tout public	Groupe	Observation
Brocante :			
Mètre linéaire particulier sur réservation en ligne	6 €		
Mètre linéaire si inscription lors des astreintes	10 €		
Mètre linéaire si inscription sur place le jour même	20 €		
Fête de la Saint-Patrick :			
Réservation + 6 jours avant la date	7 €		délibéré le 27/2/2018
Réservation - 6 jours avant la date	10 €		
PERMIS BATEAU	Tout public	Groupe	Observation
Permis côtier	399 €		
Permis fluvial	399 €		
Forfait permis côtier et fluvial	499 €		Timbres fiscaux non inclus
Extension permis fluvial ou côtier	149 €		
OFFRES PRÉFÉRENTIELLES SPÉCIAL COMITÉS D'ENTREPRISES (CE)	Tout public	Groupe	Observation
De 50 à 100 achats simultanés		10%	Réduction accordée sur tout achat d'entrées et de locations de matériel (base de tarification "tout public")
De 101 à 150 achats simultanés		15%	
A partir de 151 achats simultanés		20%	
SUR DEVIS	Tout public	Groupe	Observation
Mise à disposition de chapiteaux	Sur devis	sur devis	délibéré le 27/2/2018
Animations et activités entreprises	Sur devis	sur devis	
Jabantha (Koh Lanta de Jablines)	Sur devis	sur devis	délibéré le 16/2/2021
Prestation restauration	Sur devis	sur devis	

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CENTRE EQUESTRE	Tout public		Groupe	Observation
ABONNEMENT 1^{er} septembre 2025 au 31 aout 2026				
Baby	40 €			
Shetland - double poney et cheval	62 €			
Famille à partir de 3 personnes licenciées	96 €			
Propriétaires (signataire de convention) 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026	96 €			
FORFAITS TRIMESTRIELS	Tout public			Observation
Septembre à décembre	<i>1h/semaine</i>	<i>2h/semaine</i>	<i>3h/semaine</i>	
	13 séances	26 séances	39 séances	
Shetland	270 €	504 €		
Double poney	328 €	619 €	884 €	
	<i>1h/semaine</i>	<i>2h/semaine</i>	<i>3h/semaine</i>	
	15 séances	30 séances	45 séances	
Cheval	406 €	770 €	1 113 €	
Forfait propriétaire	229 €	426 €	624 €	
Forfait Baby 10 séances Septembre à Novembre	125 €			séance de 30 minutes
FORFAITS TRIMESTRIELS	Tout public			Observation
Janvier à Mars et Avril à Juin	<i>1h/semaine</i>	<i>2h/semaine</i>	<i>3h/semaine</i>	
	10 /11 séances	20/22 séances	30/33 séances	
Shetland	219 €	411 €		
Double poney	260 €	494 €	718 €	
	<i>1h/semaine</i>	<i>2h/semaine</i>	<i>3h/semaine</i>	
	14 séances	28 séances	42 séances	
Cheval	354 €	614 €	884 €	
Forfait propriétaire	177 €	338 €	489 €	
Forfait Baby 14 séances Mars à Juin	175 €			séance de 30 minutes
FORFAITS ANNUELS	Tout public			Observation
Shetland (1 heure)	660 €			paiement en 2 fois (198 € + 462 €)
Shetland (2 heures)	1 248 €			paiement en 2 fois (374 € + 874 €)
Double poney (1 heure)	801 €			paiement en 2 fois (240 € + 561 €)
Double poney (2 heures)	1 524 €			paiement en 2 fois (457 € + 1 067 €)
Cheval (1 heure)	1 040 €			paiement en 2 fois (312 € + 728 €)
Cheval (2 heures)	1 986 €			paiement en 2 fois (596 € + 1 390 €)
FORFAIT "COMPÉTITION" Poney/Cheval (tarif mensuel)	Tout public			Observation
Cheval 2 reprises + 1 sortie libre (vacances incluses)	307 €			
Poney 2 reprises (vacances incluses)	292 €			

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CENTRE EQUESTRE (suite)	Tout public		Observation
CARTES DE LEÇONS 10 séances (validité 6 mois)	10 séances (hors mercredi et weekend)	H / passage	
Baby Shetland		10 €	
Shetland	205 €	30 €	
Double poney	240 €	35 €	
Cheval	300 €	40 €	
ANIMATIONS	La séance		
Animation découverte		14 €	
Shetland		20 €	
Double poney		24 €	
Cheval		29 €	
<i>SHETLAND Encadrement</i>			
Obstacle / dressage		20 €	
2ème tour obstacle / dressage		14 €	
CCE		35 €	
2ème tour CEE		20 €	
<i>DOUBLE PONEY Encadrement</i>			
Obstacle / dressage		24 €	
2ème tour obstacle / dressage		14 €	
CCE		46 €	
2ème tour CEE		24 €	
<i>CHEVAL Encadrement</i>			
Obstacle / dressage		29 €	
2ème tour obstacle / dressage		14 €	
CCE		50 €	
2ème tour CEE		24 €	
<i>PROPRIÉTAIRE encadrement</i>			
Unitaire obstacle/dressage		16 €	
Unitaire CCE		43 €	
Extérieur amateur		25 €	
Travail monté (club ou concours) la séance		27 €	
ENGAGEMENTS COMPÉTITIONS			Observation
Epreuve individuelle	de 22 € à 60 €		Selon le niveau de l'épreuve (cf. Règlement Général de la FFE) par tranche de 1 €
Epreuve par équipe		80 €	
		90 €	
		100 €	
		105 €	
		110 €	
		120 €	
		130 €	
		140 €	
		150 €	Selon le niveau de l'épreuve (cf. Règlement Général de la FFE)

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CENTRE EQUESTRE (suite)		Observation		
TRANSPORT CONCOURS				
Cheval	73 €			
Par cavalier au-delà de 80 km	94 €			
Par cavalier moins de 80 km	48 €			
Cheval si 2 cavaliers	24 €			
LOISIRS				
Anniversaire Poney 8 enfants maxi	156 €			Durée 2 heures
Promenade en main 30'	10 €			
Poney Ranch	5 €			
PACK FAMILLE LOISIRS				
<i>Initiation au centre + promenade (1 h 30)</i>				
Adulte	73 €			
Enfant	58 €			
STAGE EQUESTRE DE 5 JOURS				
	Externat 5 jours	Journée sans repas	1/2 journée sans repas	
Shetland	212 €	48 €	26 €	
Double poney	243 €	53 €	31 €	
Cheval	318 €	66 €	36 €	
Propriétaire	190 €	43 €	21 €	
PENSION				
Mensuelle Cheval/Poney	602 €			
Mensuelle poney	478 €			
Repas foin supplémentaire	46 €			
Hebdomadaire cheval	173 €			
hebdomadaire poney	139 €			
Pension journalière (adhérents) par jour	23 €			
Pension pré mensuelle poney	139 €			
Pension pré mensuelle cheval	171 €			
Réservation boxe	160 €			
Formule Mensuelle A (4 reprises / semaine inclus)	721 €			
Formule Mensuelle B (6 reprises / semaine inclus)	785 €			
Sortie marcheur supplémentaire	48 €			
Tonte	70 €			
Longe	13 €			
LOCATION BOXE				
Boxe à la journée	30 €			
Boxe 2 jours	60 €			
Boxe paille (concours)/jour	37 €			
Boxe paille en dur/jour	51 €			

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CENTRE EQUESTRE (suite)		Observation
TARIFS SPÉCIFIQUES Centre équestre		
Cours particuliers cavalier / la séance	50 €	
Cours particuliers propriétaire / la séance	41 €	
Cours collectifs propriétaire / la séance	16 €	
Foin	15 €	Tarif selon convention avec le Comité Régional d'Equitation Ile-de-France (CREIF)
Copeaux/mois	64 €	
Location des aires d'évolution et salle à la journée	900 €	
location des aires d'évolution et salle à la 1/2 journée	450 €	
Location CROSS (par cheval)	25 €	
Location carrière (par cheval)	20 €	
Location paddock en herbe à l'heure	12 €	
Location paddock en herbe 12 sorties / mois	120 €	
Caution pour la location	100 €	
Cours sans agent SMEAG (accueil handicapé) la séance	46 €	
Location casier sellerie / mois	12 €	

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CAMPING***							
LOCATION DE MOBIL-HOMES	Tarifs 2025			Tarifs 2026			Observation
	4 places	4 places +	6 places	4 places	4 places + / PMR	6 places	
du 29/03 au 27/06/2025 inclus et du 01/04 au 03/07/2026 inclus	75 €	85 €	105 €	75 €	80 €	95 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %				68 €	72 €	86 €	
Offre promotionnelle 15 %				64 €	68 €	81 €	
Offre promotionnelle 20 %				60 €	64 €	76 €	
du 28/06 au 05/07/2025	680 €	700 €	800 €				Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	612 €	630 €	720 €				
du 05/07 au 12/07/2025 et du 04/07 au 11/07/2026	680 €	700 €	800 €	95 €	100 €	115 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	612 €	630 €	720 €	86 €	90 €	104 €	
Offre promotionnelle 15 %				81 €	85 €	98 €	
Offre promotionnelle 20 %				76 €	80 €	92 €	
du 12/07 au 19/07/2025 et du 11/07 au 18/07/2026	730 €	750 €	850 €	100 €	105 €	120 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	657 €	675 €	765 €	90 €	95 €	108 €	
Offre promotionnelle 15 %				85 €	89 €	102 €	
Offre promotionnelle 20 %				80 €	84 €	96 €	
du 19/07 au 26/07/2025 et du 28/07 au 25/07/2026	800 €	820 €	950 €	115 €	120 €	135 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	720 €	738 €	855 €	104 €	108 €	122 €	
Offre promotionnelle 15 %				98 €	102 €	115 €	
Offre promotionnelle 10 %				92 €	96 €	108 €	
du 26/07 au 02/08/2025 et du 25/07 au 01/08/2026	800 €	820 €	950 €	115 €	120 €	135 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	720 €	738 €	855 €	104 €	108 €	122 €	
Offre promotionnelle 15 %				98 €	102 €	115 €	
Offre promotionnelle 20 %				92 €	96 €	108 €	
du 02/08 au 09/08/2025 et du 01/08 au 08/08/2026	800 €	820 €	950 €	115 €	120 €	135 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	720 €	738 €	855 €	104 €	108 €	122 €	
Offre promotionnelle 15 %				98 €	102 €	115 €	
Offre promotionnelle 20 %				92 €	96 €	108 €	
du 09/08 au 16/08/2025 et du 08/08 au 15/08/2026	800 €	820 €	950 €	115 €	120 €	135 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	720 €	738 €	855 €	104 €	108 €	122 €	
Offre promotionnelle 15 %				98 €	102 €	115 €	
Offre promotionnelle 20 %				92 €	96 €	108 €	
du 16/08 au 23/08/2025 et du 15/08 au 22/08/2026	800 €	820 €	950 €	115 €	120 €	135 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	720 €	738 €	855 €	104 €	108 €	122 €	
Offre promotionnelle 15 %				98 €	102 €	115 €	
Offre promotionnelle 20 %				92 €	96 €	108 €	

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CAMPING*** (SUITE)							
LOCATION DE MOBIL-HOMES	Tarifs 2025			Tarifs 2026			Observation
	4 places	4 places +	6 places	4 places	4 places + / PMR	6 places	
du 23/08 au 30/08/2025 et du 22/08 au 29/08/2026	680 €	700 €	800 €	95 €	100 €	115 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	612 €	630 €	720 €	86 €	90 €	104 €	
Offre promotionnelle 15 %				81 €	85 €	98 €	
Offre promotionnelle 20 %				76 €	80 €	92 €	
du 30/08 au 02/11/2025 inclus et du 29/08 au 01/11/2026 inclus	75 €	80 €	95 €	75 €	80 €	95 €	Nuitée, minimum 2 nuits
Offre promotionnelle 10 %	68 €	72 €	86 €	68 €	72 €	86 €	
Offre promotionnelle 15 %				64 €	68 €	81 €	
Offre promotionnelle 20 %				60 €	64 €	76 €	
TENTES LODGES INSOLITES 2 ROUES & RANDONNEURS	SAISONS						
		BASSE	HAUTE	BASSE	HAUTE		
	du 28/3 au 27/6 inclus du 30/8 au 01/11 inclus	du 28/06 au 29/08 inclus	du 01/04 au 03/07 inclus du 29/08 au 01/11 inclus	du 04/07 au 28/08 inclus			
Bivouac 2 personnes	60 €	80 €	60 €	80 €	Nuitée, minimum 1 nuit		
Offre promotionnelle 10 %	54 €	72 €	54 €	72 €			
Offre promotionnelle 15 %			51 €	68 €			
Offre promotionnelle 20 %			48 €	64 €			
Bivouac 3 personnes	70 €	90 €	70 €	90 €	Nuitée, minimum 1 nuit		
Offre promotionnelle 10 %	63 €	81 €	46 €	61 €			
Offre promotionnelle 15 %			43 €	58 €			
Offre promotionnelle 20 %			63 €	81 €			
LOCATION EMPLACEMENTS CAMPING***	SAISONS						
		BASSE	HAUTE	BASSE	HAUTE		
	du 29/03 au 27/06 inclus du 30/08 au 01/11 inclus	du 28/06 au 29/08 inclus	du 01/04 au 03/07 inclus du 29/08 au 01/11 inclus	du 04/07 au 28/08 inclus			
2 roues (emplacement + 2 personnes + 2 vélos/motos)	21 €	21 €	21 €	21 €			
Standart (emplacement + 1 voiture + 2 personnes + électricité)	33 €	37 €	33 €	37 €			
Confort (emplacement Standart + eau + évacuation eaux usées)	36 €	40 €	36 €	40 €			
Confort + (emplacement confort avec superficie supérieure à 120 m²)	40 €	45 €	40 €	45 €			
Premium (emplacement avec sanitaire + 2 personnes + 1 véhicule + électricité)	50 €	70 €	50 €	70 €			
Personne supplémentaire	7 €	8 €	7 €	8 €			
Enfant (3 ans à moins de 12 ans)	5 €	6 €	5 €	6 €			
Chien	3 €	4 €	3 €	3 €			
Véhicule supplémentaire	4 €	5 €	4 €	5 €			

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2025-2026

CAMPING*** (suite)	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Observation
PRODUITS ANNEXES			
Jeton machine à laver	5 €	5 €	
Jeton de sèche-linge	5 €	5 €	
Jeton de camping-car	4 €	4 €	
Carte postale	1 €	1 €	
Timbre postal	revente au prix d'achat en vigueur	revente au prix d'achat en vigueur	
Draps jetables grand lit	5 €	5 €	
Draps jetables petit lit	4 €	4 €	
Draps grand lit	5 €	5 €	1 drap housse matelas + 2 taies oreiller + 1 drap housse couette
Draps petit lit	4 €	4 €	1 drap housse matelas + 1 taie oreiller + 1 drap housse couette
Serviettes	5 €	5 €	1 grande serviette + 1 petite serviette
Kit vaisselle 2P	5 €	5 €	
Kit vaisselle 4P	7,50 €	7,50 €	
Kit vaisselle 6P	10 €	10 €	
Boisson chaude	1,50 €	1,50 €	
Location coffre-fort (par jour)	4 €	4 €	
Location lit ou chaise bébé (par jour)	4 €	4 €	
Nettoyage des locatifs	60 €	60 €	
Frais de réservation	15 €	15 €	
Cartes Basse saison emplacement Standard ACSI-KEY-VAYA CARD	21.00 €	23.00 €	
Cartes Basse saison emplacement Confort ACSI-KEY-VAYA CARD	24.00 €	26.00 €	du 29/3 au 27/06/2025 inclus et du 31/8 au 01/11/2025 inclus
Taxe de séjour	1.63 €	1,63 €	Par personne majeure et par nuit sur l'ensemble de la période d'ouverture (courriel du 11/1/2024 de la CAMG) à compter de 2024 : * Tarif M&G : 0,50€ * Taxe additionnelle départementale (10 %) : 0,05€ * Taxe additionnelle régionale (15 %) : 0,075€ (arrondie à 0,08€) * Taxe additionnelle Ile-de-France Mobilités : 1,00€
Caution adaptateur électrique	50 €	50 €	
Caution rallonge électrique	50 €	50 €	
Caution coffre sécurité	30 €	30 €	
Caution clés WC handicap	15 €	15 €	
Caution raquette ping-pong	15 €	15 €	
Caution mobile home	250 €	250 €	
Caution mobile home emplacement premium	150 €	150 €	
Caution tente Lodge	150 €	150 €	
			Une caution est exigée pour toute location. Elle est restituée uniquement après vérification par le personnel du bon état des lieux ou de l'équipement. En cas de dégradation ou de non-conformité, une retenue partielle ou totale pourra être appliquée.

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS AUX AGENTS DE L'ILE DE LOISIRS			
Camping International *** :	Permanents	Saisonniers année N et N-1	Observation
Camping juillet / août Locatif toute saison Camping autres mois	Réduction de 50 %		
Bungalows		1 € / nuit Caution 300 €	Caution versée à l'arrivée. Elle est restituée après vérification de l'état des lieux par le personnel en fin d'occupation. En cas de dégradation constatée, tout ou partie de la caution pourra être retenue.
Centre équestre :			Les gratuités sont accordées sous réserve de disponibilité et de non-conflit avec les activités payantes (priorité à la clientèle). Elles s'appliquent à l'agent ainsi qu'à ses proches de premier degré (conjoint, enfants, parents, frères et sœurs). Les réductions sont arrondies à l'entier supérieur.
Heure de passage	Gratuité accordée		
Forfait Shetland 1-2 h / semaine	Réduction de 30%		
Forfait Double Poney 1-2 h / semaine	Réduction de 30%		
Forfait Cheval 1-2 h / semaine	Réduction de 20%		
Stages	Tarif catégorie inférieure		
Pension mensuelle cheval/poney	50%		
Pension mensuelle cheval/poney pour un agent du centre équestre dans la limite d'un boxe	Gratuité accordée		
Logement du centre équestre par mois	200 €		
Centre nautique :			
Ecole de voile	Réduction de 50 %		
Parcage	Gratuité accordée		
Location de matériel	Gratuité accordée	Gratuité accordée	
Entrées Ile de Loisirs	Gratuité accordée sous forme de laissez-passer		
Hébergement	Réduction de 50 % sur la location		Une réservation par agent et par an, couplée avec une location de salle
Mini-golf	Gratuité accordée		
Pédalos	Gratuité accordée dans la limite d'un pédalo		
Permis bateau :			
Permis côtier		260 €	
Permis fluvial		260 €	
Forfait permis côtier + fluvial		325 €	
Extension permis fluvial ou côtier		97 €	

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS AUX AGENTS DE L'ILE DE LOISIRS (suite)	Permanents	Saisonniers année N et N-1	Observation
Salles	Réduction de 75 % sur la location	Réduction de 30 % sur la location	1 location par agent et par an / non cessible
Téléski nautique	Gratuité possible en cas de faible affluence, sous réserve de disponibilité	Gratuité en semaine de 13 h à 15 h	Les gratuités sont accordées sous réserve de disponibilité et de non-conflit avec les activités payantes (priorité à la clientèle). Elles s'appliquent à l'agent ainsi qu'à ses proches de premier degré (conjoint, enfants, petits-enfants, parents, frères et sœurs). Les réductions sont arrondies à l'entier supérieur.
Tennis	Gratuité d'un court avec prêt éventuel de raquettes		
Tennis de table	Gratuité d'une table avec prêt éventuel de raquettes		
VTT	Gratuité dans la limite de 4 VTT pour 1 heure		
Restauration : Menu base (proposé par les restaurateurs présents sur l'île de loisirs : Bistrot Nature, restauration du téléski « Wake'In », Friterie briarde du centre équestre) : Le "menu base" est une formule définie par chaque restaurateur incluant un plat et une boisson.	9 €		Non applicable aux agents saisonniers N-1 Toute consommation hors du menu base (exemple : ajout d'un produit non inclus dans la formule) sera facturée en supplément, en plus du prix du menu base.
Barquette / sandwich buvette Nord et buvette Sud	Réduction de 50 %		
Stages multisports / nautiques	Réduction de 75 % sur le stage hors restauration	Réduction de 50 % sur le stage hors restauration	Limité à 4 enfants par stage

(*) Le tarif "Tout public" s'applique aux entrées individuelles, hors groupes constitués.

(**) Un groupe est une structure collective de droit administratif, privé ou commercial. Il possède une personnalité juridique ou morale qui utilise les espaces et les équipements de l'île de Loisirs soit de façon conventionnelle, soit de façon spontanée (cf. règlement de l'île de Loisirs, article 12-2-1). Tarification applicable à partir de 10 personnes (à l'exception des tarifs forfaitaires mentionnés et sans minimum requis pour les centres de loisirs et les scolaires).

Tous nos tarifs s'entendent TTC et par personne (à l'exception des tarifs forfaitaires mentionnés).

Accès Ile de Loisirs payant ou "Saison" : Les 2 derniers week-ends et jours fériés de mai / Tous les jours du 1er juin au 31 août / Les 2 premiers week-ends de septembre.

TARIFICATION ILE DE LOISIRS JABLINES-ANNET 2026

PRODUITS ANNEXES	Tout public	Groupe	Observation
Lot de 2 brassards gonflables		4 €	Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en cas d'évolution des prix fournisseurs.
Seau de plage-ballon de plage-brassard		5 €	
Parasol		10 €	
Natte (tapis de plage en paille)		7 €	
Casquette		6 €	
Magnette frigo, stylo personnalisé avec logo		2 €	
Porte-clés		3 €	
Peluche microfibre		8 €	
Location de 2 tables de 1,80m		5 €	
Location de 4 bancs de 1,80m		6 €	
Location d'un barnum 6m x 3m		50 €	
Location d'un barnum 3m x 3m		15 €	
Location d'un podium roulant (par jour)		200 €	
Location d'une sono (par jour)		100 €	
Maillots de bain femme		11 €	
Maillots de bain homme		11 €	
Tampons avec application		6 €	
Matelas gonflable		9 €	
Animaux gonflables		3 €	
Animaux gonflables assort 33 cm		2 €	
Balle plage gonflable		8 €	
Set palmes lunettes de plongée enfant		5 €	
Lunettes avec 3 pots couleur		8 €	
Ballon foot 230mm		5 €	
Set raquettes de plage en bois		7 €	
Jeux de catch Ball		6 €	
Jeux de pêche avec poissons		4 €	
Set de plage (pelle, râtelier, arrosoir)		5 €	
Serviette coton (140 x 70)		12 €	
Set de plage seau et accessoires		8 €	
Oreiller gonflable		4 €	
Flotteur animaux assortis		5 €	
Pistolet à eau lance		9 €	
Cerf-volant Star Wars		8 €	
Frisbee 20 cm 4 couleurs		2 €	
Camion benne avec arrosoir		9 €	
Lunettes soleil Frozen		5 €	
Serviette coton (140 x 70) Minions		13 €	
Set de plage Mickey		8 €	
Tube porte-clés et monnaie		3 €	
Nécessaire champ 4 couleurs		6 €	
Set créatif tatouage		5 €	
Paréo		9 €	
Chapeau de paille		10 €	
Crème solaire		12 €	
Perte, casse ou service après-vente (SAV) du matériel ou mobilier	Montant facturé sur la base d'un devis ou d'une facture de réparation ou remplacement		

77234 Code INSEE	BPAL JABLINES-ANNET SMEAG JABLINES/ANNET	DM n°2 2025
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-30 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228-30 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70388-348 : Autres redevances et recettes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2313-30 : Constructions (en cours)	666 008.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-30 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	666 008.60 €	0.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	666 008.60 €	0.00 €	666 008.60 €	0.00 €
D-2313-30 : Constructions (en cours)	0.00 €	666 008.60 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-30 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	666 008.60 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	666 008.60 €	0.00 €	666 008.60 €
R-1312-251-348 : Diagnostic bâtiment restauration	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-1312-252-39 : Extension du système de vidéoprotection	0.00 €	0.00 €	0.00 €	79 955.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	99 955.00 €
D-2031-251-348 : Diagnostic bâtiment restauration	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-252-39 : Extension du système de vidéoprotection	0.00 €	79 955.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	79 955.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	666 008.60 €	765 963.60 €	666 008.60 €	765 963.60 €
Total Général		299 955.00 €		299 955.00 €

La Présidente

**Monsieur Jean-Michel BARAT
Président du Syndicat Mixte
Île de loisirs de Jablines-Annet
77450 JABLINES**

Réf. : EX092575/EX092588

Dossiers suivis par : Axel HULOT

Mail : Axel.HULOT@iledefrance.fr

Tél. : 01 53 85 75 42

Saint-Ouen-sur-Seine, le 19 juin 2025

Monsieur le Président,

Sur la proposition de Monsieur Patrick KARAM, Vice-président chargé des sports, de l'héritage olympique et paralympique, de la citoyenneté et des loisirs, j'ai présenté à la commission permanente de la région Île-de-France vos demandes de subvention.

J'ai le plaisir de vous informer que, lors de la séance du 19 juin 2025, des subventions vous ont été accordées à hauteur de 99 955,00 € pour les opérations suivantes :

- 20 000,00 € pour la réalisation d'un diagnostic de la structure du bâtiment abritant le restaurant de l'île de loisirs,
- 79 955,00 € pour l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection.

Je tenais à vous en faire part sans délai.

Les notifications d'attribution de subventions vous parviendront prochainement et vous préciseront les conditions et les modalités de leur versement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Valérie PÉCRESSE